



Commune de Beauvechain

Décisions du Conseil communal du lundi 11 décembre 2023

Le Conseil communal s'est réuni à la salle du Conseil ce lundi 11 décembre 2023 (4 conseillers étaient absents).

MOBILITÉ

La séance a débuté avec le rappel de l'historique de l'élaboration du nouveau Plan communal de Mobilité par la conseillère en mobilité.

En mai 2017, le Conseil communal a approuvé la convention avec le Service Public de Wallonie (DG0211) pour la réalisation conjointe de l'actualisation du PCM, en mettant l'accent sur les modes doux.

Le processus d'actualisation du PCM s'est déroulé en trois phases :

- Phase 1 (30 mars 2021 - 07 juin 2022) : État des lieux et diagnostic.
- Phase 2 (08 juin 2022 - 30 mars 2023) : Définition des objectifs du PCM.
- Phase 3 (01 avril 2023 - aujourd'hui) : Plan d'actions.

Le rapport final du bureau Agora en date du 27 novembre 2023, ainsi que le procès-verbal de la réunion du comité technique du 26 octobre 2023, ont été reçus et transmis aux membres du comité pour avis.

Le Comité technique a émis un avis favorable, et le dossier complet a été présenté à la CCATM le 6 décembre 2023.

Le bureau Agora a ensuite présenté la phase 3 et les enjeux du nouveau PCM: améliorer et sécuriser les modes actifs, au travers de fiches-action piétons, cyclistes, signalisation, volet bus et trains, vitesse, stationnement, mobilité scolaire, avec comme maître mot l'intermodalité.

Les propositions d'aménagements sont classées notamment en fonction de la durée de mise en œuvre.

Afin de lancer l'enquête publique, le Conseil Communal décide à l'unanimité d'approuver provisoirement le Plan Communal de Mobilité, de lancer l'enquête publique du 8 janvier 2024 au 16 février 2024, et de mettre en place la procédure d'information nécessaire.

Le dossier complet sera disponible au service Mobilité de la Commune de Beauvechain pendant les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 ainsi que le jeudi de 16h à 20h (exclusivement sur rendez-vous).

Une rencontre avec la population sera organisée le 8 janvier pour présenter l'étude et recueillir avis et observations.

À la clôture de l'enquête publique, les avis seront analysés par le Service Mobilité de la commune en collaboration avec le bureau Agora.

FINANCES

Le Conseil communal a pris acte de la réformation de la deuxième modification budgétaire 2023, avant d'approuver (11 voix pour et 4 abstentions pour ECOLO, IC et NENA) la troisième modification du budget 2023.

L'échevin des finances a ensuite présenté le budget 2024, que les conseillers ont approuvé par 11 voix pour, 1 voix contre (IC) et 3 abstentions (ECOLO et NENA).

La collaboration avec l'ISBW se poursuit pour l'accueil extrascolaire (garderies à l'école communale) et plaines de vacances 2024 pour un montant total à la charge de la Commune de 61.754,06 € voté à l'unanimité.

La Commune est accompagnée par l'asbl Creccide (Carrefour Régional et Communautaire de Citoyenneté et de Démocratie) pour la mise en place de son Conseil communal des Enfants et des Jeunes. Pour 2024, la dépense (approuvée à l'unanimité) s'élève à 330 €. Depuis 2019, la Commune de Beauvechain est partenaire de cet organisme reconnu par la Fédération Wallonie Bruxelles.

L'asbl propose un accompagnement méthodologique des communes dans toutes les étapes nécessaires à la création des Conseils communaux des Enfants/des Jeunes ainsi que la formation et le suivi des animateurs/coordonateurs.

COLLABORATION AVEC LE SERVICE DE « PUÉRICULTRICES-RELAIS »

En 2023, afin d'assurer le bon fonctionnement de la crèche communale « Les Sauverdias », la commune a dû recourir à ce service à concurrence de 20 journées en raison de la difficulté à trouver des puéricultrices disponibles pour des périodes très courtes de remplacement des puéricultrices titulaires. Le Conseil communal a décidé à l'unanimité de renouveler la convention de collaboration entre le service "puériculteurs-trices relais" de l'ISBW pour l'année 2024.

ORGANISER UN ÉVÉNEMENT À BEAUVECHAIN

Le Conseil a adopté deux nouveaux règlements concernant le prêt de matériel et de gobelets réutilisables (unanimité).

Le Collège communal souhaite aider au maximum les groupements, associations et/ou asbl qui demandent à pouvoir disposer du matériel communal à l'occasion de manifestations qu'ils organisent dans l'entité. Le nouveau règlement précise les termes et conditions, notamment en ce qui concerne la livraison des tentes.

Un nouveau Règlement général de Police pour Beauvechain, Chaumont-Gistoux, Grez-Doiceau et Incourt

La Province du Brabant wallon a proposé aux communes du BW un modèle de Règlement général de police dans un objectif de simplification et d'uniformisation des règles et des poursuites en matière de police administrative à travers la Province du Brabant wallon.

Afin d'augmenter la lisibilité et la sécurité juridiques, certaines dispositions ont subi des modifications et clarifications. Cette modification intègre plusieurs années de pratique et de retours d'expérience par des acteurs du terrain. Le modèle proposé par la Province apporte également des mises à jour essentielles : d'une part, des modifications importantes relatives aux sanctions administratives et d'autre part, plusieurs réformes en matière d'environnement et de bien-être animalier.

A titre d'exemple, Le Livre I, chapitre 1 reprend dorénavant deux mesures alternatives à l'amende (article 4) : la prestation citoyenne (article 5) consiste en une prestation d'intérêt général au profit de la collectivité et la médiation locale (article 6) offrira au contrevenant, grâce à l'intervention d'un médiateur agréé, l'occasion de réparer le dommage causé, d'indemniser ou d'apaiser le conflit.

Le nouveau RGP, approuvé par 13 voix pour et 2 abstentions (ECOLO) et qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier prochain pourra être consulté sur le site internet communal et sera également disponible en format papier à l'accueil de l'Administration.

➔ Projet d'acte de vente du bâtiment de l'ex-Couleur café approuvé à 11 voix pour et 4 abstentions.

Création d'une commission d'éthique et de transparence

À la demande des conseillers communaux Messieurs Eric Evrard (NENA) et Claude Snaps (IC), et conformément au ROI du Conseil et au Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, un point supplémentaire est ajouté à l'ordre du jour et concerne la mise en place d'une Structure Indépendante de Transparence et d'Éthique à Beauvechain : un outil crédible, éthique, neutre et transparent, constitué de personnes ou d'instances n'ayant pas d'intérêt dans la dynamique locale.

Cet outil devrait être capable de soulever les inquiétudes citoyennes liées par exemple :

- à des dossiers d'urbanisme,
- aux impressions de collusions ou de conflits d'intérêts entre parties,
- à des applications de réglementation manquant de transparence,
- sur l'indépendance et l'impartialité des membres constituant les commissions citoyennes,
- sur l'indépendance politique du personnel de l'administration communale,
- etc.

Le Conseil communal décide de ne pas créer cette structure par 11 voix contre (Beauvechain Ensemble), 2 voix pour (NENA et IC), et deux abstentions (ECOLO).

La séance s'est clôturée après approbation des points traitant de personnes à huis clos.

Depuis le 1er octobre, en application du décret du 18 mai 2022 relatif à l'extension de la publicité active dans les pouvoirs locaux, les citoyens peuvent, en plus de l'ordre du jour, consulter les projets des décisions qui seront prises par le Conseil communal en séance publique, leur permettant ainsi de participer davantage à la vie locale -> <https://www.beauvechain.eu/ma-commune/vie-politique/conseil-communal/seances-du-conseil>

Pour rappel, le public est le bienvenu pour assister aux échanges !